



## LISTE DU MATÉRIEL À PRÉVOIR PAR LE CANDIDAT

DÉSIGNATION	QUANTITÉ
[Caisse à outils complète	[1
[EPI	[1
[Mètre ruban 3m ou 5m	[1
[Réglet	[1
[Équerre	[1
[Lot de mèches à bois Ø 3 à 10	[1
[Lot d'embouts de vissage	[1
[	[
[	[
[	[
[	[
[Électroportatif autorisé :	[
[Perceuse-visseuse	[1
[Lamelleuse autorisée	[1
[Fraise Domino® autorisée	[1
[	[
[	[
[	[
[	[

Le candidat est autorisé à apporter :

- Du matériel électroportatif et batterie en conformité (câble électrique en parfait état),
- Serre-joints et/ou presses rapides.

[ ]

Le candidat peut se voir refuser l'accès à l'atelier en cas de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité (tenue complète et propre exigée).

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b> Technicien - Menuisier - Agenceur	26-BCP-TMA-U32-MEAG2	<b>Session</b> 2026	<b>Dossier</b> Préparation
Épreuve : E3 – Pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve : E32 Fabrication d'un ouvrage		DP Page 1 sur 1	